

Avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public concédé suite à une manifestation d'intérêt spontanée

Date de publication : 09/08/2019

Date limite de manifestation des intérêts : 30/9/2019

Supports de publication :

- parution JAL
- site DREAL Occitanie,
- site internet « Une rivière, Un Territoire » - [<https://pyrenees.developpement-edf.com/fr/outils/offres-locatives.php>]

Procédure : avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public suite à une manifestation d'intérêt spontanée (article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

NOM ET ADRESSE DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie (DREAL Occitanie)

Direction des Risques Naturels

Département Ouvrages Hydrauliques et Concessions

1, rue de la cité administrative - BP 80 002 - 31 074 Toulouse Cedex 9

NOM ET ADRESSE DE L'ENTITÉ A CONTACTER

EDF

8 rue Claude Marie Perroud

31096 TOULOUSE CEDEX

TEXTE DE L'AVIS

- **Date de publication** : 16/08/2019
- **Durée de mise en ligne de l'avis** : 1,5 mois
- **Date limite de manifestation des intérêts concurrents** : 30/09/2019, à 20 heures

Procédure concernée : avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public suite à une manifestation d'intérêt spontanée (article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques). La publication de cet avis fait suite à la manifestation spontanée d'EDF Renouvelables auprès d'EDF, qui est intéressée par l'occupation d'une partie des dépendances immobilières concédées de la retenue de Puyvalador (66210) en vue d'y installer des panneaux photovoltaïques flottants.

- **Concession concernée** : Concession hydroélectrique d'Escouloubre II (11140)
- **Type d'occupation projetée** : Installation de panneaux photovoltaïques flottants sur la retenue d'eau

- **Localisation des dépendances concernées :**

- **département** : Pyrénées Orientales (66)

- **communes** : Puyvalador / Réal / Formiguères (66210)

- **références cadastrales et éventuellement localisation à l'intérieur de celle(s)-ci :**

- Section C numéro 141 – Puyvalador
 - Section A numéro 202 – Réal
 - Section A numéro 930 – Formiguères
 - Section B numéro 527 – Réal

- **surface projetée à l'occupation :**

- 25 ha environ

- **Date d'effet de l'occupation projetée :** 2020/21

Date d'échéance de l'occupation projetée : peut aller jusqu'au 31/12/2047 correspondant à l'échéance du titre de concession d'Escouloubre II.

- **Modalités de présentation des intérêts concurrents :**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tout porteur d'un projet concurrent pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur la retenue de Puyvalador, intéressé par l'occupation de tout ou partie des dépendances immobilières susvisées pour une durée n'excédant pas la période mentionnée ci-dessus, peut se manifester jusqu'au 30 septembre 2019 en contactant :

Contact :

Monsieur Luc JACOB
Chargé de Développement
EDF Hydro Sud-Ouest
Direction Concessions
8 rue Claude Marie Perroud
31096 TOULOUSE CEDEX

Mail : luc.jacober@edf.fr

Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

- **Issue de la procédure :** dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le cas échéant, le candidat sera invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Ce cahier des charges sera transmis aux candidats qui se seront manifestés. Le dossier de candidature devra être envoyé dans les délais et à l'adresse indiquée par le cahier des charges.